

---

**CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES À L'ANNEXE I B**

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

---

**Nom de l'administration compétente : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - Direction générale des entreprises – Service des politiques d'innovation et de compétitivité - Sous-direction de la métrologie, de la normalisation, de la qualité et de la propriété industrielle - Bureau de la métrologie.**

**Notification concernant :**

**l'homologation de :**

- le retrait de l'homologation de :
- un modèle d'appareil de contrôle :
- un composant d'appareil de contrôle : **papier thermique pour unités embarquées sur le véhicule**
- une carte de conducteur
- une carte d'atelier
- une carte d'entreprise
- une carte de contrôleur
- 

Homologation n° e2 - 152 extension 1

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **ACTIA**

2. Nom du modèle : **ACXXXXXX -**

3. Nom du bénéficiaire : **ACTIA**

3.1 Nom du fabricant : **CONTROLE GRAPHIQUE**

4. Adresse du bénéficiaire : 25, chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04, France

4.1 Adresse du fabricant : 4, Chemin de Villemenon - Zone Industrielle -  
F-77257 BRIE-COMTE-ROBERT Cedex, France

5. Soumis pour homologation CE complémentaire

6. Laboratoire(s) : Bureau de la métrologie

7. Date et nombre des essais : instruction du dossier du 30 au 31 juillet 2008

8. Date de l'homologation : **21 février 2007**

9. Date de retrait de l'homologation : sans objet

10. Modèles d'unités embarquées sur le véhicule avec lesquelles le composant est conçu pour être utilisé :

- ACTIA types SMARTACH STD Toutes Options, LIGHT 1, LIGHT 2 et FIAT 1 couvertes par le certificat d'homologation n° e2 - 25 et ses extensions ;

- ACTIA type SMARTACH ADR, couverte par le certificat d'homologation n° [e2] - 29 et ses extensions ;
- ACTIA type SMARTACH STDII, couverte par le certificat d'homologation n° [e2] - 30 et ses extensions ;
- STONERIDGE ELECTRONICS type SE5000, couverte par le certificat d'homologation n° [e5] - 0002 et ses extensions ;
- SIEMENS VDO type DTCO 1381 couverte par le certificat d'homologation n° [e1] - 84 et ses extensions.

11. Lieu : **Paris**

12. Date : **1<sup>er</sup> août 2008**

13. Documents descriptifs annexés :

- Reproduction des inscriptions figurant au dos du papier faisant l'objet du présent certificat

14. Remarques :

Plans, schémas et notices déposés au Bureau de la métrologie, sous la référence DA 00-052 et chez le bénéficiaire.

Pour la ministre et par délégation :  
L'ingénieur général des mines,

*SIGNÉ*

Roger FLANDRIN

